
Norme internationale



3789/1

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Emplacement et mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur —
Partie 1 : Commandes communes**

Tractors, machinery for agriculture and forestry, powered lawn and garden equipment — Location and method of operation of operator controls — Part 1: Common controls

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Première édition — 1982-08-01

[ISO 3789-1:1982](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19cfã26d-b65b-4a83-809a-e2f28e52e8c0/iso-3789-1-1982>

CDU 631.3-51

Réf. n° : ISO 3789/1-1982 (F)

Descripteurs : machine agricole, tracteur, machine automotrice, mode opératoire, dispositif de commande, mise de position, sens du mouvement, spécification.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3789/1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, et a été soumise aux comités membres en mars 1981.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée : [ISO 3789-1:1982](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19cf26d-b65b-4a83-809a-e2f28e52e8c0/iso-3789-1-1982)

Afrique du Sud, Rép. d'	Égypte, Rép. arabe d'	Portugal
Allemagne, R.F.	Espagne	Roumanie
Australie	France	Royaume-Uni
Autriche	Inde	Suède
Belgique	Iran	Suisse
Canada	Iraq	Tchécoslovaquie
Chine	Italie	Turquie
Corée, Rép. de	Mexique	URSS
Corée, Rép. dém. p. de	Nouvelle-Zélande	
Danemark	Pologne	

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Finlande
USA

Les Normes internationales 3789, parties 1 à 4, annulent et remplacent la Norme internationale ISO 3789-1976, dont elles constituent une révision technique.

Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Emplacement et mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur — Partie 1: Commandes communes

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

0 Introduction

Le présent document fait partie d'une série traitant de l'emplacement et du mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur.

Les autres parties de la série seront les suivantes:

Partie 2: Commandes pour tracteurs et matériels agricoles.

Partie 3: Commandes pour matériel à moteur pour jardins et pelouses.

Partie 4: Commandes pour matériels forestiers.

1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 3789 spécifie le type, l'emplacement et le mode de fonctionnement (y compris la direction du mouvement) des commandes de l'opérateur communes à tous les types de matériels et tracteurs agricoles et forestiers, et de matériel à moteur pour jardins et pour pelouses. Les commandes communes de l'opérateur sont réparties en deux catégories:

- a) machines à conducteur porté;
- b) machines à conducteur à pied.

Les commandes comprises dans la présente Norme internationale sont celles qui sont placées dans une position normale de travail pour un opérateur.

Les commandes communes de l'opérateur données dans la présente partie de l'ISO 3789 ne sont pas exigées sur toutes les

machines mais, lorsqu'elles sont prévues sur une machine, elles doivent être conformes aux exigences spécifiées ici.

2 Références

ISO 3767/1, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications — Partie 1: Symboles communs.*

ISO 3789, *Tracteurs, matériels agricoles et forestiers, matériel à moteur pour jardins et pelouses — Emplacement et mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur —*

Partie 2: Commandes pour tracteurs et matériels agricoles.

Partie 3: Commandes pour matériel à moteur pour jardins et pelouses.

3 Généralités

Le mouvement de la commande, dans des circonstances appropriées, doit être clairement indiqué (voir ISO 3767/1).

4 Type, emplacement et fonctionnement des commandes

Le type, l'emplacement et le mode de fonctionnement des commandes de l'opérateur pour les machines à conducteur porté sont présentés dans le tableau.

Tableau — Machines à conducteur porté — Commandes communes

N°	Commande	Emplacement	Mode de fonctionnement
1	Moteur		
1.1	Démarrage	Pour les exigences de machines particulières, voir ISO 3789/2 et ISO 3789/3.	
1.2	Accélérateur		
1.2.1	À pied	Pour les exigences de machines particulières, voir ISO 3789/2 et ISO 3789/3.	
1.2.2	À main	Doit être facile à atteindre et, de préférence, devant ou sur le côté droit du conducteur.	La direction recommandée du mouvement de la commande est dans un plan généralement parallèle à l'axe longitudinal de déplacement du véhicule. La direction du mouvement doit être en s'éloignant de l'opérateur (généralement vers l'avant ou vers le haut) pour augmenter la vitesse du moteur.
1.3	Arrêt	Pour les exigences de machines particulières, voir ISO 3789/2 et ISO 3789/3.	
2	Direction	En avant du conducteur.	Lorsqu'un volant de direction est prévu, une rotation dans le sens des aiguilles d'une montre doit provoquer un virage à droite, et un mouvement dans le sens contraire à celui des aiguilles d'une montre doit provoquer un virage à gauche.
		Pour les exigences de direction additionnelles, voir ISO 3789/2 et ISO 3789/3.	
3	Freins	https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19cf26d-b65b-4a83-809a-e2f28e52e8c0/iso-3789-1-1982	
3.1	Frein de service		
3.1.1	À pied	La (les) pédale(s) de frein doit(vent) être accessible(s) au pied droit du conducteur.	La direction du mouvement est généralement en avant et/ou vers le bas pour engager. Quand des pédales de frein séparées sont prévues sur les tracteurs à roues pour des commandes indépendantes à main droite et à main gauche, il doit être possible d'obtenir une action combinée telle que la trajectoire du véhicule ne soit pas affectée.
3.1.2	À main	Pour les exigences de machines particulières, voir ISO 3789/2.	
3.2	Frein de stationnement	Pour les exigences de machines particulières, voir ISO 3789/2 et ISO 3789/3.	
3.3	Freins de remorques ou d'instruments remorqués	Pour les exigences de machines particulières, voir ISO 3789/2.	
4	Transmission		
4.1	Embrayage (y compris embrayage combiné, transmission et p.d.f.) Voir aussi commande de p.d.f. (n° 6)	Pour les exigences de machines particulières, voir ISO 3789/2 et ISO 3789/3.	
4.1.1	Embrayage de transmission	Pour les exigences de machines particulières, voir ISO 3789/3.	

Tableau (suite)

N°	Commande	Emplacement	Mode de fonctionnement
4.2 4.2.1	Accélérateur et sens de déplacement (commande combinée à variation continue) À pied — une commande	Accessible au pied droit du conducteur	La commande doit avoir l'effet d'une pédale basculante sous le pied du conducteur et pouvoir être maintenue au point mort. Un mouvement en avant et/ou vers le bas de l'avant de la pédale doit provoquer un mouvement en avant et une augmentation de la vitesse en avant; un mouvement vers le bas de l'arrière de la pédale doit provoquer un mouvement inverse et augmenter la vitesse en arrière. Quand la commande peut passer directement de l'avant vers l'arrière par le point mort, une disposition doit être prévue pour un mouvement secondaire. Une position positive «point mort» doit être prévue.
4.2.2	À pied — deux commandes (pédale) À main	Pour les exigences de machines particulières, voir ISO 3789/3. Pour les exigences de machines particulières, voir ISO 3789/2. Accessible au conducteur	Mouvement de la commande depuis le point mort vers l'avant et/ou vers le haut pour un mouvement en avant et augmentation de la vitesse en avant; en arrière et/ou vers le bas pour un mouvement inverse et augmentation de la vitesse en arrière. Quand le levier de sélection peut passer directement depuis l'avant vers l'arrière par le point mort, une disposition doit être prévue pour un mouvement secondaire. Une position positive «point mort» doit être prévue.
4.3 4.3.1	Sélecteur de vitesse Commande en ligne (à main)	Accessible au conducteur	Depuis le point mort, mouvement progressif de la commande vers le haut et/ou en avant pour sélectionner les rapports croissants de vitesses avant. Depuis le point mort, mouvement progressif de la commande en arrière et/ou vers le bas pour sélectionner les rapports croissants de vitesses arrière. Quand la commande de sélection peut passer directement depuis l'avant vers l'arrière par le point mort, une position séparée positive «point mort» doit être prévue. Une disposition doit être prévue pour un mouvement secondaire de la commande lorsqu'elle passe par le point mort, pour prévenir un mouvement accidentel.
4.3.2	Commande non en ligne (à main)	Accessible au conducteur	Le dessin du changement doit être simple et clairement indiqué. En particulier, le point mort doit être clairement identifié et facile à sélectionner.
4.4	Commande du sens de déplacement (avant-arrière, sans variation de vitesse) À main	Accessible au conducteur	Mouvement de la commande généralement en avant pour un mouvement en avant du véhicule et mouvement généralement en arrière pour un mouvement en arrière du véhicule. Si un point mort est prévu, une disposition doit être aussi prévue pour prévenir un mouvement accidentel de la commande depuis le point mort.

Tableau (fin)

N°	Commande	Emplacement	Mode de fonctionnement
4.5	Embrayage de l'instrument principal Embrayage d'accessoires mobiles	Pour les exigences de machines particulières, voir ISO 3789/2 et ISO 3789/3.	
5	Blocage de différentiel	Pour les exigences de machines particulières, voir ISO 3789/2.	
6	Prise de force (p.d.f.)		
6.1	Embrayage		
6.1.1	À pied	Pour les exigences de machines particulières, voir ISO 3789/2 et ISO 3789/3.	
6.1.2	À main	Accessible au conducteur	Mouvement de la commande vers le bas et/ou en arrière pour désengager. Les commandes ne doivent pouvoir être manœuvrées que par le conducteur à son poste de conduite.
		Pour les exigences de machines particulières, voir ISO 3789/3.	
7	Accessoires	Pour les exigences de machines particulières, voir ISO 3789/2 et ISO 3789/3.	

ISO 3789-1:1982

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19cf26d-b65b-4a83-809a-e2f28e52e8c0/iso-3789-1-1982>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3789-1:1982

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19cfa26d-b65b-4a83-809a-e2f28e52e8c0/iso-3789-1-1982>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3789-1:1982

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/19cfa26d-b65b-4a83-809a-e2f28e52e8c0/iso-3789-1-1982>